

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

The ENGIE logo is centered at the bottom of the page. It features a white, curved, arch-like shape above the word "ENGIE" in a bold, white, sans-serif font. The background of the entire page is a scenic landscape with a field of yellow flowers in the foreground, a green field with sheep in the middle ground, and a blue sea under a blue sky in the background.

ENGIE

RÉUSSIR LA TRANSITION VERS LE NET ZERO EN CARBONE EN RESPECTANT LA NATURE

Compte tenu de son activité d'énergéticien, l'environnement est un enjeu majeur pour ENGIE et sa préservation constitue un atout pour créer de la valeur avec ses parties prenantes.

Le Groupe vise une performance environnementale qui le place parmi les entreprises les plus ambitieuses dans son secteur d'activité avec des engagements mesurables à l'horizon 2030 articulés autour de la séquence « Éviter/Réduire/Compenser ».

Le respect de la planète et la préservation des ressources sont au cœur de la politique environnementale, déclinée en 5 politiques thématiques adressant :

- La lutte contre le réchauffement climatique, ENGIE s'est engagé à être Net Zero sur l'ensemble des scopes à l'horizon 2045 en suivant une trajectoire « bien en-dessous de 2 degrés ». Ceci se matérialise par des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la production d'énergie et des activités de ventes de gaz du groupe à l'horizon 2030. ENGIE accompagne par ailleurs au quotidien ses clients dans leurs trajectoires de décarbonation et vise 45MT CO₂eq évitées chez ses clients d'ici 2030.
- La préservation de la biodiversité, qui s'articule autour du respect des engagements communs et individuels des dispositifs act4nature et Entreprises Engagées pour la Nature ;
- La gestion de l'eau avec un nouvel objectif de réduction de la consommation d'eau douce par rapport à l'énergie produite ;
- L'économie circulaire notamment via un développement ambitieux en termes de gaz verts, et un engagement fort dans le développement des filières de recyclage pour les énergies renouvelables;
- La forêt, nouvelle politique du Groupe, par laquelle ENGIE s'engage à éviter et à minimiser son impact sur la forêt notamment via un approvisionnement en biomasse durable et traçable.

La gouvernance du Groupe ENGIE est structurée pour garantir le meilleur suivi de ces politiques environnementales.

INTRODUCTION

La Raison d'Être du Groupe, inscrite dans ses statuts, place l'environnement au cœur de ses préoccupations, à l'aune des deux composantes que sont la transition vers une économie neutre en carbone et l'impact positif sur la Planète. ENGIE conçoit ainsi sa performance dans la durée et dans sa globalité, une performance réconciliant critères financiers, économiques et RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise).

Pour cette raison le Groupe définit une politique environnementale qui s'inscrit dans le cadre plus général de sa politique de responsabilité sociétale d'entreprise. Cette politique est élaborée en cohérence avec les autres politiques du Groupe avec lesquelles elle interagit : santé-sécurité, ressources humaines, éthique, risques, achats, sûreté industrielle... L'ensemble de ces politiques permet au Groupe d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de sa Raison d'Être, de son ambition et de sa stratégie.

L'environnement est un enjeu majeur pour ENGIE et un atout clé pour créer de la valeur avec ses parties prenantes. Sa préservation a minima via le respect de la séquence « Éviter/Réduire/Compenser » dite ERC, et chaque fois que possible son amélioration via la notion de « Bilan positif », permettent de maintenir la disponibilité et la richesse des ressources naturelles que le Groupe utilise pour ses activités et qu'il met à disposition de ses clients. Le Groupe est également attentif aux interactions entre les différents enjeux environnementaux et privilégie en conséquence une approche intégrée afin de :

- trouver les meilleures solutions, par exemple des solutions au problème du climat fondées sur la nature ;
- éviter les effets collatéraux, en recourant par exemple à des analyses de cycle de vie pour l'évaluation environnementale.

Le Groupe adhère aux grands principes internationaux en faveur de la préservation de l'environnement et affiche son soutien : Pacte mondial de l'ONU, Objectifs de Développement Durable de l'ONU, Principes Directeurs de l'OCDE et Accord de Paris pour le Climat.

En plus de répondre aux exigences réglementaires en vigueur - croissantes dans ce domaine - le Groupe vise une performance environnementale qui le place parmi les entreprises les plus

ambitieuses dans son secteur d'activité. À cette fin, il s'est doté d'objectifs ambitieux pour 2030 et encourage les actions proactives afin de :

- Diminuer les impacts négatifs de ses activités sur l'environnement en appliquant systématiquement la séquence Éviter-Réduire-Compenser et en respectant au maximum les deux premières étapes de celle-ci, et chaque fois que possible augmenter leurs impacts positifs ;
- Tirer profit des opportunités liées à la préservation de l'environnement dans ses offres de services et dans ses relations avec ses parties prenantes et en faire un facteur de croissance.

Lorsque le Groupe est amené à définir des standards internes, il s'attache à retenir le niveau d'exigence le plus élevé possible compatible avec ses obligations de performance économique et les attentes de ses parties prenantes. Ces standards se révèlent dès lors plus ambitieux que les réglementations locales. La responsabilité environnementale d'ENGIE s'exprime également par une démarche d'amélioration continue qui repose sur :

- Le partage des meilleures pratiques sur l'ensemble des enjeux environnementaux ;
- La contribution à l'amélioration des performances environnementales de sa sphère d'influence et plus particulièrement ses clients, fournisseurs et sous-traitants ;
- Une communication régulière sur sa performance environnementale, avec un souci permanent de transparence ;
- La concertation avec ses parties prenantes pour bâtir ses exigences de performance et son ambition dans l'optique d'une co-construction lorsque c'est possible ;
- Une approche holistique qui associe l'ensemble des enjeux environnementaux afin d'éviter les effets collatéraux. À cette fin, des outils tels que l'analyse de cycle de vie (ACV) sont couramment utilisés par le Groupe.

La présente politique environnementale est complétée des politiques Climat (atténuation et adaptation), Biodiversité, Eau, Forêt, Économie circulaire qui détaillent les engagements et les objectifs pris spécifiquement dans ces domaines. Ces politiques thématiques sont annexées à la présente politique.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU GROUPE

Pour ENGIE, répondre aux enjeux environnementaux est un élément clé de la viabilité de son *business model* sur le long-terme sachant que prospérité économique et performance environnementale sont indissociables.

La réflexion de ENGIE dans ce domaine est guidée par les grands principes présentés au chapitre 2, et intègre dans son périmètre la sphère d'influence du Groupe, en amont et en aval de sa chaîne de valeur ainsi que ses principales parties prenantes. Pour chaque enjeu, cette réflexion se structure en s'appuyant sur les Objectifs de Développement Durable de l'ONU, les principes directeurs du pacte mondial et de l'OCDE. Pour le climat, le Groupe se réfère à l'Accord de Paris et aux travaux du GIEC ; pour la biodiversité, il s'appuie sur les rapports de l'IPBES et les travaux du futur accord post 2020 de la Convention pour la Diversité Biologique (CBD).

Le changement climatique

La lutte contre le changement climatique, est reconnue par nos sociétés comme l'un des défis majeurs de ce siècle. Le Groupe prend une part active à la lutte contre le changement climatique et soutient l'Accord de Paris. Il s'est fixé des objectifs ambitieux de réduction de ses émissions, à court terme (2030) et à long terme (2045), sur ses émissions directes et indirectes. Le Groupe a obtenu en février 2023 une certification SBT, validant la conformité de son développement projeté pour 2030, à une trajectoire «well below 2°C» compatible avec l'Accord de Paris. ENGIE s'est par ailleurs engagé à être Net Zero carbone sur l'ensemble de ses émissions directes et indirectes (scope 1, 2 et 3) à l'horizon 2045. Pour le Groupe, il s'agit aussi d'accompagner ses clients et ses fournisseurs dans la réduction de leurs émissions en proposant des solutions appropriées. La réduction des émissions de GES est également pour le Groupe une opportunité de conquérir de nouveaux marchés et de valoriser certaines de ses actions et investissements qui vont dans le sens de la réduction des émissions.

D'autre part les événements climatiques extrêmes risquent de s'amplifier tandis que des changements plus graduels modifient l'environnement dans lequel les acteurs économiques évoluent. Le Groupe se mobilise pour s'adapter au changement climatique en renforçant la résilience de ses infrastructures et services et en mobilisant ses capacités d'innovation. (Cf. volet 1 - politique Climat)

Respect de la nature : préservation des ressources et de la biodiversité

La préservation des ressources

La surexploitation des ressources naturelles est un réel danger pour l'humanité. À l'heure actuelle, es prélèvements anthropiques dépassent largement la capacité qu'a la Terre de régénérer ses ressources et d'absorber les déchets. Depuis plus de 20 ans, le Groupe intègre la dimension de cycle de vie pour ses activités et s'attache désormais à inclure les notions de limites planétaires dans ses travaux. Préserver les ressources naturelles comme l'eau, les matières premières nécessaires à nos activités ou à la production de notre énergie est donc une priorité.

Pour le Groupe, la nécessité de préserver les ressources se traduit par trois axes principaux :

- La préservation de la ressource en eau (Cf. volet 3 - politique Eau).
- La préservation de la forêt (Cf. Volet 5 - politique Forêt)
- L'économie circulaire (Cf. volet 4 - politique Économie circulaire)

Outre ces deux principaux axes, le Groupe intègre également la préservation des autres ressources telles que :

- L'air, en réduisant au maximum les émissions de polluants atmosphériques et en veillant à utiliser les meilleures techniques disponibles lors de la mise en œuvre de nouveaux projets ;
- Les sols, en mettant en place les moyens nécessaires pour préserver la qualité des sols et sous-sols et en réhabilitant ceux-ci en cas de pollution.

La préservation de la biodiversité et des écosystèmes

Conscient de son interdépendance vis-à-vis de la biodiversité, ENGIE souhaite préserver la biodiversité voire la développer en l'intégrant à sa stratégie et à ses projets. Les engagements portés dans les dispositifs act4nature international et Entreprises Engagées pour la Nature témoignent de cette volonté. Le Groupe contribue à diminuer les pressions qui pèsent sur la biodiversité en utilisant l'empreinte au sol des entités, en contribuant à diminuer la pression exercée par le changement climatique par la mise en œuvre de sa stratégie, et en réduisant les impacts tout au long de la chaîne de valeur. (Cf. volet 2 - politique Biodiversité)

D'autres enjeux environnementaux, d'une dimension plus locale, sont intégrés par le Groupe dans le cadre de cette politique, tels que le bruit, les odeurs, la pollution lumineuse, ou encore les nuisances paysagères. Chaque action, chaque projet prennent en compte toutes ces dimensions afin d'éviter au maximum ces impacts.

AMBITION, ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS

Ambition

L'ambition environnementale du Groupe, qui se traduit par l'engagement Net Zero carbone et un impact positif sur la planète, s'inscrit pleinement dans sa Raison d'Être, intégrée aux statuts de l'entreprise. La Raison d'Être guide les actions du Groupe à tous les niveaux et contribue ainsi à améliorer sa performance environnementale. « La Raison d'Être d'ENGIE, c'est d'agir pour accélérer la transition vers une économie neutre en carbone, par des solutions plus sobres en énergie et plus respectueuses de l'environnement. Cette raison d'être rassemble l'entreprise, ses salariés, ses clients et ses actionnaires et concilie performance économique et impact positif sur les personnes et la planète. L'action d'ENGIE s'apprécie dans sa globalité et dans la durée. »

Nos engagements et objectifs environnementaux

Le Groupe s'engage à respecter les lois et règlements environnementaux applicables dans les pays où il opère et, dans la mesure du possible, à anticiper l'application de nouvelles dispositions légales lorsqu'elles sont plus strictes.

Le Groupe intègre par ailleurs des principes de référence internationaux et s'engage dans des initiatives internationales en faveur de l'environnement. Des objectifs quantitatifs rendent opérationnels ces engagements (Cf. annexe A)

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE GROUPE POUR RÉPONDRE À CES ENJEUX

Pour répondre à ces enjeux environnementaux, ENGIE met en œuvre des moyens qui reposent sur les deux principes suivants :

- Une approche « systémique » qui cherche à lier l'ensemble des enjeux environnementaux afin de favoriser les synergies sur le sujet et d'éviter d'éventuels effets rebonds ;
- Une concertation avec ses parties prenantes pour développer des solutions intégrant au mieux les considérations de chacun des acteurs et rechercher un impact positif. Les principes applicables sont disponibles dans la politique d'engagement des parties prenantes.

À cette fin, le Groupe met en œuvre une approche d'amélioration continue de la performance environnementale qui s'appuie sur la compréhension et l'anticipation de nos impacts sur l'environnement, sur l'engagement pour rendre positif notre impact

sur l'environnement et le pilotage de notre impact dans le temps. De même il promeut l'écoute, la sensibilisation et la construction de partenariats durables avec nos parties prenantes (employés, fournisseurs, clients, pouvoirs publics, ONG, investisseurs).

En complément de ces principes, les éléments de la politique environnementale sont déployés dans les différents processus du Groupe, pour s'assurer de la plus complète mobilisation pour son adoption, pour développer de nouvelles opportunités business et pour développer la finance verte. (Cf. annexe B)

PÉRIMÈTRE ET GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le périmètre d'application

Cette politique s'applique à toutes les sociétés du Groupe. Pour chacune d'elles, la politique s'applique également, dans la mesure du possible, aux contractants agissant au nom de la société, ainsi qu'aux joint-ventures et autres associations équivalentes, si la société en assure la gestion.

La gouvernance décentralisée

La politique environnementale, complètement intégrée à la gouvernance du Groupe, est portée par l'ensemble de ses entités à la fois opérationnelles et géographiques. Elle s'articule avec différents outils de gouvernance que sont les lettres d'engagements des CEO de GBU, les QBR (Quarterly Business Reviews), le Plan Moyen Terme CO₂ (PMT), les budgets carbone, la matrice RSE dans les

dossiers d'investissements, les dispositifs incitatifs de rémunération des cadres dirigeants, les comités de pilotage dédiés à certains objectifs 2030, le plan de vigilance, la cartographie des risques (ERM) et le contrôle interne (processus INCOME). Au sein du Groupe, la filière environnement est constituée d'un réseau de correspondants environnement, les « environmental officers » permettant un maillage de toute l'organisation du groupe. Ces derniers sont en charge d'appuyer la ligne managériale pour la mise en œuvre et le suivi de la politique environnementale. Chaque correspondant est également chargé de l'animation du réseau au sein de sa propre entité et de la diffusion des informations et bonnes pratiques. Cette filière est aussi présente dans les activités de R&D du Groupe avec une entité dédiée : Le Lab Environnement et Société. (Cf. annexe C)

VOLET 1 POLITIQUE CLIMAT



Le changement climatique

La lutte contre le changement climatique, qui résulte de l'accroissement de la concentration en gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, est reconnue par nos sociétés comme l'un des défis majeurs de ce siècle. L'Accord de Paris signé lors de la COP21 en 2015 témoigne de la montée en puissance d'une dynamique mondiale qui considère comme prioritaire le développement accéléré de solutions concrètes pour faire face à ces menaces. L'Accord de Paris a posé les principes d'un nouveau cadre international et d'un **fort niveau d'ambition à long terme et à court terme : limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C, de préférence à 1,5°C, par rapport au niveau préindustriel.**

Les usages énergétiques (industrie comprise) étaient responsables en 2020 de 69 % des émissions mondiales de GES¹. Si l'énergie est une source majeure d'émissions, elle est aussi un élément essentiel de la solution. La transition engagée par le secteur énergétique est la première des réponses à la question climatique. Conscient de ces enjeux, le Groupe prend une part active à la lutte contre le changement climatique et soutient l'Accord de Paris. Le changement climatique est au cœur de sa stratégie de transformation : **ENGIE s'est engagé à réduire de manière significative ses**

émissions, en particulier via le développement d'activités qui contribuent à la transition énergétique, en concertation et avec respect des partenaires locaux, et en mettant en place des mesures de résilience au changement climatique. Le Groupe s'est fixé des objectifs ambitieux de réduction de ses émissions, à moyen terme (2030) et à long terme (2045), sur ses émissions directes et indirectes. ENGIE a obtenu en février 2023 une certification SBT, validant la conformité de son développement projeté pour 2030, à une trajectoire «well below 2°C» compatible avec l'Accord de Paris. Le Groupe s'est par ailleurs engagé à être Net Zero carbone sur l'ensemble de ses émissions directes et indirectes (scope 1, 2 et 3) à l'horizon 2045.

Cet engagement déterminé de réduction de nos émissions à 2030 est une étape vers la neutralité à plus long terme : neutralité que nous étudions tant sur nos propres activités, qu'au niveau du comportement des salariés et notre chaîne de valeur, et pour l'appui à la décarbonation de nos clients.

L'action contre le changement climatique s'inscrit dans notre politique de réponse plus large aux enjeux environnementaux, et interagit notamment avec nos actions pour la protection de la biodiversité.

Pour le Groupe, il s'agit aussi d'accompagner ses clients et ses fournisseurs dans la réduction de leurs émissions en proposant des solutions appropriées. La réduction des émissions de GES est également pour le Groupe une opportunité de conquérir de nouveaux marchés et de valoriser certaines de ses actions et investissements qui vont dans le sens de la réduction des émissions.

Le Groupe a également développé un savoir-faire sur la compensation, ce qui lui permet d'envisager une démarche de neutralisation des émissions résiduelles qu'à terme il ne pourrait plus réduire et de proposer des solutions de compensation à ses clients.

Enfin, le changement climatique est un enjeu central pour ENGIE dans la mesure où les chaînes d'approvisionnement, les infrastructures et les activités du Groupe vont être impactées par les conséquences du changement climatique. Les impacts climatiques (sécheresses, incendies, tempêtes, pluies extrêmes et inondations...) risquent de s'amplifier tandis que des changements plus graduels (augmentation de la température, du niveau de la mer, acidification des océans etc.) modifient l'environnement dans lequel les acteurs économiques évoluent. Le Groupe se mobilise pour s'adapter au changement climatique en renforçant la résilience de ses infrastructures et services et en mobilisant ses capacités d'innovation.

En synthèse, la détermination de ENGIE à combattre le changement du climat se traduit concrètement dans sa relation avec ses parties prenantes à tous niveaux, qu'il s'agisse de convaincre dans un premier temps ses clients et fournisseurs de la nécessité de se décarboner, de les aider ensuite en leur proposant des solutions adaptées, ou qu'il s'agisse de promouvoir l'ensemble des dispositifs aptes à accélérer la transition énergétique vers une société neutre en carbone dans ses actions de lobbying.

Notre démarche pour réduire les émissions

- **Suivre, anticiper, informer et préparer le Groupe aux évolutions réglementaires nationales et internationales en lien avec le changement climatique.** Implication et appui aux négociations internationales via l'adhésion et le soutien spontané à des initiatives telles que, Caring for Climate (UNGC) ou Task Force on Climate related Financial Disclosures (TCFD).
- **Se doter d'un prix interne du carbone :** depuis 2015 nous avons mis en place un prix interne du carbone qui notamment a facilité le désengagement des activités charbon. Soutien aux initiatives de développement des prix du carbone (Carbon Pricing Leadership Coalition, Leaders du Climat WEF, Renforcement ETS pour un meilleur signal prix, Commission Quinet en France...).
- **Élaborer et diffuser des éléments de langage communs sur la thématique.**
- **Participer à des dynamiques d'engagements via des institutions/associations Business.**
- **Développer des énergies renouvelables, promouvoir les technologies les plus efficaces (Efficacité énergétique, chaudières condensation, Pompes à chaleur...).**
- **Soutenir les démarches de R&D et innovation au sein du Groupe.**

- **Définir des objectifs et proposer des plans d'action pour nous inscrire dans une trajectoire de décarbonation en ligne avec l'Accord de Paris.**
- **Renforcer la transparence du reporting sur l'évolution des émissions GES du Groupe.**
- **Préparer/partager les positions du Groupe.**
- **Développer un dialogue systématique avec nos parties prenantes afin de partager nos approches, nos analyses, nos positions, par exemple :** avec les investisseurs et notamment avec la coalition Climate Action 100+, et avec les partenaires locaux pour assurer une transition juste, avec l'Ademe sur une méthodologie de verdissement du gaz...
- **Développer des partenariats et collaborations avec de nombreuses associations :** CPLC (Carbon Pricing Leadership Coalition) ; We Mean Business, B Team, WEF, WBCSD, IETA, ICC, CEPS, AFEP, MEDEF, EPE.
- **Définir une stratégie et un dispositif de compensation, comprenant des critères qualitatifs et quantitatifs de recours à la compensation pour les besoins de l'entreprise et de ses clients.**

Nos objectifs et actions de réduction des émissions de GES

Le Groupe s'est engagé à être Net Zero carbone sur l'ensemble de ses émissions directes et indirectes (scope 1, 2 et 3) à l'horizon 2045. Le Groupe est par ailleurs "certifié" SBT «well below 2°C». Nos objectifs de réduction d'émissions couvrant 99 % de nos émissions totales (scopes 1, 2 et 3).

Le Groupe a défini de nouveaux objectifs de décarbonation dans le cadre de son engagement à suivre une trajectoire « well below 2°C » pour laquelle il a obtenu une certification en février 2023:

- Réduire de 66 % notre intensité carbone de la production d'énergie scope 1 et du scope 2 de 2017 à 2030 (taux d'émission par kWh) ;
- Réduire de 56 % notre intensité carbone de toutes nos ventes d'énergie de 2017 à 2030 (taux d'émission par kWh) ;

Ces objectifs s'accompagnent d'un objectif de réduction des émissions de la production d'énergie (scopes 1 et 3) pour atteindre 43 Mt en 2030, d'un objectif de réduction de 34% des émissions liées à l'usage des produits que nous vendons pour atteindre 52 Mt CO₂ en 2030 et d'un objectif d'accélération du développement des renouvelables pour atteindre 58 % de renouvelables dans les capacités installées du Groupe en 2030.

En complément de son engagement SBT, le Groupe se mobilise en :

- Accompagnant les clients dans leur décarbonation avec un objectif d'atteindre 45 Mt CO₂ eq. d'émissions évitées grâce à l'usage de produits et services d'ENGIE ;
- Encourageant tous les salariés du Groupe à être des acteurs de la réduction et de la neutralisation de leur empreinte carbone (Ways of working) avec un objectif de neutralité carbone sur les émissions de GES liées à ses pratiques de travail (après compensation) ;
- S'engageant auprès de ses fournisseurs avec un objectif d'avoir 100 % du TOP 250 des fournisseurs préférentiels (hors énergie) certifiés ou alignés SBT.

¹ Répartition des émissions de GES par secteur d'activité : Énergie (46 %), Résidentiel, tertiaire et agriculture (11 %), Industrie (24 %), Transport (20 %).
Source : Enerdata.

Évaluer les risques liés au changement climatique et élaborer un plan d'adaptation

- **Suivre et mettre en œuvre les recommandations de la TCFD.** Travail avec des experts internes et l'Institut Pierre Simon Laplace sur les index météorologiques de sensibilité aux impacts du climat sur nos actifs et activités, étude de scénarios 2 et 4° d'impacts du climat ;
- **Accroître la connaissance et l'expertise interne** via une méthodologie de classification et de priorisation des risques et des groupes de travail inter-GBUs (climat, adaptation, eau) ;
- **Renforcer la résilience de nos infrastructures et activités** (identification des sites prioritaires, identification des options locales d'adaptation) ;
- **Anticiper les impacts liés au changement climatique :** intégrer une analyse du risque (critères extra-financiers) pour les nouveaux projets, isoler et intégrer des éléments de changement climatique dans les scénarios Groupe ;
- **Évaluer les impacts financiers** du changement climatique sur nos outils industriels et sur notre plan d'activité, collaboration à des groupes de travail externes émetteurs-investisseurs nationaux et internationaux ;
- **Évaluer le risque de transition du Groupe ;**
- **Développer les partenariats externes :** le Groupe est partenaire de l'IPSL (Institut Pierre-Simon Laplace), afin de travailler sur les projections d'index climatiques significatifs pour les impacts sur les activités du Groupe ;
- **Communiquer sur les actions** (respecter et anticiper les demandes réglementaires de publication des risques, Positionner le Groupe comme un acteur engagé : CDP, S&P Global,...).

Une gouvernance rigoureuse et un processus d'investissement aligné

Si les quatre comités du Conseil sont amenés à faire preuve de vigilance sur les sujets climatiques dans leurs domaines respectifs de compétences, le Comité du Conseil d'administration pour l'éthique, l'environnement et le développement durable (« CEEDD ») est spécifiquement en charge d'examiner les risques et opportunités liés au changement climatique et d'adresser ses recommandations au Conseil. Présidé par un administrateur indépendant, il s'assure du bon niveau d'engagement du Groupe en matière de responsabilité environnementale et de la prise en compte par le Groupe des enjeux extra-financiers et perspectives à long terme, notamment au travers de la fixation d'objectifs extra-financiers.

Ces missions conduisent le CEEDD à examiner très régulièrement les objectifs climatiques du Groupe que ce soit leur paramétrage (ambition, définition, périmètre, échéances et niveau de certification) ou le suivi de leur mise en œuvre. Plus généralement, l'ensemble des *disclosures* en matière climatique sont examinées en CEEDD.

Le Conseil d'administration, s'appuyant sur les travaux du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (CNRG), veille à l'alignement des dirigeants

avec les objectifs climatiques qu'il a fixés en cohérence avec sa raison d'être statutaire, par leur intégration dans la politique de rémunération du Directeur Général et de l'ensemble des cadres dirigeants.

Ainsi la rémunération variable de la Directrice Générale est pour partie conditionnée à l'objectif de réduction des émissions de CO₂ liées à la production d'énergie. Cet objectif représente, en 2023, 10 % des critères extra-financiers de la part variable annuelle de la Directrice Générale et 10 % de l'ensemble des critères de ses actions de performance cette dernière comprenant en outre, à hauteur de 5 %, l'objectif d'augmentation de la part des renouvelables dans le mix des capacités électriques du Groupe.

Les plans d'actions de performance dont bénéficient l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe et plus généralement de l'ensemble des bénéficiaires d'actions de performance, est conditionnée, à même proportion que la Directrice Générale, aux deux objectifs climatiques précités.

• PMT CO₂

Les objectifs de réduction des émissions de CO₂ sur lesquels le Groupe s'est engagé sont intégrés dans le processus de planification à moyen terme. La nouvelle organisation en Global Business Units permet la déclinaison par GBU des objectifs d'émissions CO₂ au niveau de la planification moyen terme et concourt à une appropriation par activité des enjeux globaux du Groupe. Le suivi CO₂ fait partie intégrante du dialogue managérial qui s'exprime au travers des processus d'analyse de performance sur la base des données financières ayant trait aux clôtures périodiques des comptes consolidés (*actuals*) et aux prévisions (*forecasts*).

• Processus d'investissement

Le processus de décision d'investissement intègre l'impact CO₂ des projets et ses conséquences sur les trajectoires de référence.

La procédure interne applicable vise à favoriser, au sein des critères stratégiques, les projets à faible impact CO₂. L'analyse de l'impact CO₂ de chaque projet sur la trajectoire des émissions du Groupe ainsi que des éventuelles émissions évitées chez les clients font partie des points de revue systématiques avant toute décision d'investissement. L'information relative à l'impact CO₂ est obligatoire dès la prise en considération de tout nouveau projet, afin de mesurer sa contribution, dans le cadre d'une enveloppe prédéterminée, au respect des trajectoires de référence. Par ailleurs, l'analyse des projets tient également compte de leur sensibilité à des scénarios de prix du CO₂.

• Financements

Le Groupe est un des premiers émetteurs d'obligations vertes ou *Green bonds*, financements pour lesquels les fonds levés sont directement alloués à des projets « verts ». Par ailleurs et pour matérialiser son engagement de réduction des GES, le Groupe a incorporé dans ses lignes de crédit syndiqué des mécanismes d'ajustement de marge des prêteurs en lien avec le respect d'indicateurs annuels de performance CO₂.

Une transparence élevée

La progression des objectifs de réduction des émissions de GES liées à la production d'énergie et d'augmentation de la part de renouvelables dans le mix des capacités de production électrique font l'objet d'une publication semestrielle lors de la publication des résultats annuels et semestriels du Groupe.

Par ailleurs, ENGIE publie annuellement un cahier climat, en accompagnement de son rapport intégré. En 2022, ce

cahier climat a été publié selon les exigences de la TCFD. Enfin, en 2021, ENGIE a procédé à une revue de ses adhésions à des associations professionnelles et industrielles et réalisé une évaluation détaillée de leur alignement avec ses positions climatiques et les objectifs de l'Accord de Paris relatifs à la lutte contre le changement climatique. Cette évaluation est publiée sous la forme d'une brochure sur le site Internet du Groupe. Elle est mise à jour annuellement.

VOLET 2 POLITIQUE BIODIVERSITÉ



Contexte : La biodiversité au cœur des enjeux de l'entreprise

La planète fait face à une érosion de la biodiversité sans précédent depuis le début de l'humanité. Les activités humaines sont à l'origine de cette sixième extinction de masse annoncée. En effet, toute activité humaine est dépendante de la nature, qui contribue directement et indirectement à la bonne qualité de la vie, en fournissant des biens matériels, en régulant les conditions environnementales et par des contributions non matérielles. Pour répondre à cet enjeu planétaire, chaque acteur, public ou privé, peut agir à son niveau en fonction des impacts et dépendances à biodiversité en lien avec ses activités.

Les activités du Groupe sont en interaction constante avec la biodiversité : d'une part elles bénéficient pour certaines des services rendus par la nature (biomasse, cours d'eau, régulation climatique) et d'autre part l'emprise au sol des sites industriels engendre un impact sur les écosystèmes.

Que ce soit à la ville ou à la campagne, les sites d'ENGIE peuvent contribuer à la restauration des continuités écologiques et à la préservation de la biodiversité ordinaire. De même, les impacts étant répartis sur toute la chaîne de valeur, le Groupe s'attache aussi à identifier les enjeux et réduire les risques au sein de la chaîne d'approvisionnement. Conformément à la politique environnementale, le Groupe s'attache à éviter ses impacts directs ou indirects sur la biodiversité, à défaut à les réduire, voire à les compenser en dernier ressort.

ENGIE est engagée pour la préservation de la biodiversité depuis 2011, d'abord au travers de ses engagements dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, puis la signature du pledge de Cancun en 2016, et enfin les engagements dans act4nature international et Entreprises Engagées pour la Nature en 2021.

ENGIE bénéficie de l'expertise de deux partenaires depuis plus de 10 ans : le Comité Français de l'UICN et France Nature Environnement. Certaines filiales du Groupe ont également des partenariats avec le Museum d'Histoire Naturelle, la Ligue de Protection des Oiseaux ou encore Birdlife.

De la gestion de l'empreinte biodiversité à l'impact positif

Le Groupe analyse ses impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité, selon **les 5 pressions majeures** qui pèsent sur la biodiversité (modification usage des sols, épuisement des ressources, climat, pollution et espèces exotiques envahissantes), afin d'identifier les actions permettant de **contribuer à réduire ses impacts et à maîtriser ses dépendances**, en respectant les **10 engagements communs** des dispositifs act4nature.

Afin de réduire l'empreinte au sol, de contribuer à la restauration des corridors écologiques et de réduire la présence des espèces exotiques envahissantes, le Groupe :

- Met en place une **gestion écologique des sites** partout où cela est possible, c'est-à-dire, a minima, pas d'utilisation de produit phytosanitaire chimique et une gestion différenciée des espaces verts
- Identifie les **aires protégées à proximité des sites** et définit des **actions en concertation avec les parties prenantes** pour réduire au maximum les impacts, voire les transformer en impacts positifs. Les aires protégées considérées sont les zones Natura 2000, les zones Ramsar, les sites Unesco (naturels et mixtes), les catégories UICN I à VI, les zones importantes pour les oiseaux, les zones clés pour la biodiversité et les réserves de biosphère (MAB)
- S'engage à **appliquer la séquence « éviter, réduire, compenser »** partout dans le monde.

Afin de contribuer à la réduction de la pression liée au climat, le Groupe a mis en place une politique climat visant à réduire fortement les émissions de gaz à effets de serre pour ses activités propres, mais aussi pour ses clients et ses fournisseurs. Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, ENGIE s'attache à mettre en œuvre, lorsque cela est possible, **des solutions fondées sur la nature, conformes au standard défini par l'UICN**, permettant à la fois de restaurer la biodiversité et de s'adapter face aux impacts du changement climatique ou aux catastrophes naturelles.

Le Groupe porte la biodiversité dans ses échanges avec les parties prenantes :

- **Étude approfondie des impacts et dépendances dans la chaîne de valeur** et échange avec les principaux fournisseurs et sous-traitants
- Maintien et développement de **partenariats avec les acteurs de la biodiversité**.

Engagé dans la lutte contre la perte mondiale de biodiversité, le Groupe s'attache également à :

- Contribuer au **développement de la connaissance** sur la biodiversité au niveau des territoires.
- Poursuivre la **sensibilisation et la formation** des collaborateurs.

Les objectifs et engagements sont définis pour la période 2020-2030.

Ils sont repris dans les engagements du Groupe dans les dispositifs act4nature.

Les objectifs et engagements

En application des précédentes lignes directrices et précédents engagements, plusieurs objectifs ont d'ores et déjà été atteints, tels que :

- La mise à disposition d'un outil permettant d'identifier les aires protégées à proximité des sites et projets ;
- L'identification des sites prioritaires en Europe, puis dans le monde, et la mise en place de plans d'action élaborés en concertation avec les parties prenantes ;
- La création et l'animation d'un réseau interne d'experts biodiversité ;
- La publication d'une brochure pour sensibiliser les collaborateurs.

	CIBLE
Mise en place d'une gestion écologique des sites industriels	50 % des sites en 2025 100 % des sites en 2030
Poursuite du développement de plans d'action pour les sites situés dans ou à proximité d'une zone sensible pour la biodiversité en appliquant la nouvelle définition de site prioritaire, incluant désormais tous les sites situés à proximité des aires protégées sans dérogation possible	50 % des sites en 2025 100 % des sites en 2030
Application de la séquence « éviter, réduire, compenser » aux projets de développement, partout dans le monde, en concertation avec les parties prenantes	2022 : 100 % des dossiers ≥ 30 M€ soumis au Comité des Engagements Groupe ou GBU 2025 : extension progressive aux dossiers ne passant pas par le CDE Groupe ou GBU
Contribution à la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature (SfN) dans les territoires	2022 : 10 projets identifiés conformes au standard SfN de l'UICN 2025 : mise en œuvre de ces projets
Réalisation d'une analyse approfondie des impacts et dépendances pour les principales activités du Groupe tout au long de la chaîne de valeur	A minima 2 activités par an d'ici 2025
Mise à disposition de modules de sensibilisation à la biodiversité pour les collaborateurs	2 modules minimum par an d'ici 2025, disponibles en 3 langues 2022-2023 : 3 000 salariés/an 2024-2025 : 5 000 salariés/an
Création d'une plate-forme de partage des bonnes pratiques	Opérationnelle avant fin 2022

VOLET 3 POLITIQUE EAU



Contexte : un enjeu local

L'eau est essentielle à la vie. Mais elle est aussi une ressource très importante pour les activités industrielles, dont la production d'énergie. Face au risque de pénurie d'eau dans plusieurs pays, en matière de quantité ou de qualité, et risques de conflits d'usage, ENGIE cherche à améliorer continuellement son engagement dans la gestion de l'eau partout dans le monde.

Depuis plus de dix ans, ENGIE s'est engagé significativement pour une meilleure gestion de l'eau. Ce processus s'appuie sur l'adhésion d'ENGIE au CEO Water Mandate (initiative des Nations Unies), depuis sa fondation en 2007, et sur sa contribution au questionnaire du CDP water security depuis son lancement en 2011. Le Groupe est également engagé dans l'initiative BAFWAC (Business Alliance for Water and Climate) et soutient les travaux de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau. Contribuer à la préservation des océans est également un enjeu sur lequel le Groupe travaille notamment sur les impacts potentiels directs et indirects.

Chaque année, le Groupe publie un rapport sur le progrès dans le cadre de sa participation au CEO Water Mandate et répond au questionnaire CDP Water security.

De la gestion de l'eau à l'impact positif

De nombreux travaux ont d'ores et déjà été menés en matière de gestion de l'eau : mesure de l'empreinte eau des principales activités du Groupe, refonte des indicateurs, évaluation du risque hydrique et mise en place de plans d'action, contribution aux travaux internationaux tels que le WULCA, le Water for Energy framework ou l'initiative sur la gouvernance de l'eau de l'OCDE.

Avec la modification du portefeuille d'actifs du Groupe et les attentes accrues des parties prenantes, les problématiques de gestion de l'eau évoluent : si l'utilisation de l'eau pour les centrales hydroélectriques reste la même, de nouveaux axes d'engagement doivent être pris en compte, concernant notamment l'eau utilisée dans les systèmes de chauffage et de refroidissement

Les nouveaux objectifs et engagements sont définis pour la période 2020-2030.

	CIBLE
Consommation d'eau douce par rapport à l'énergie produite (m ³ /kWh)	0,1 m ³ /kWh en 2030
Mise en place de plans environnementaux pour toutes les activités industrielles (incluant les plans d'action pour les sites situés dans les zones de stress hydrique extrême ou élevé)	80 % des sites en 2025 100 % des sites en 2030

urbains, la production d'hydrogène, les questions liées à l'utilisation de l'eau dans la chaîne d'approvisionnement (par exemple pour la production de ressources en biomasse) ou l'accès à l'eau pour les employés d'ENGIE (WASH : Water, Sanitation and Hygiene).

Sur base de ces évolutions et en accord avec les axes d'engagement du CEO Water Mandate (Global Compact), le Groupe s'attache à :

- Identifier les sites industriels soumis à un stress hydrique, et élabore des plans d'action pour l'ensemble des sites situés en zone de stress hydrique élevé et très élevé.
- Analyser les risques et opportunités liés à l'eau dans les projets et met en place les actions adaptées.
- Contribuer à l'amélioration de la gestion de l'eau et de la gouvernance dans les territoires et travaille à la mise en œuvre d'action en concertation avec les parties prenantes à l'échelle des bassins versants.
- Mettre en œuvre toutes les technologies disponibles pour réduire son impact sur les rejets (modifications physico-chimiques, perturbations des écosystèmes).
- Identifier les fournisseurs présentant un enjeu pour l'eau, à partir notamment des travaux réalisés sur l'empreinte eau les années précédentes, et les inciter à développer des plans d'action.
- Intégrer la gestion de l'eau durable dans les services proposés aux clients.
- Engager une démarche pour l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène sur le lieu de travail.

Les objectifs et engagements

Ces dix dernières années, plusieurs actions et objectifs ont été déployés au sein du Groupe :

- Mesure de l'empreinte eau des activités ;
- Atteinte de l'objectif de réduction des prélèvements d'eau pour la production d'énergie ;
- Mise en place de plans d'action pour les sites situés en zone de stress hydrique extrême et élevé en concertation avec les parties prenantes ;
- Création et animation d'un réseau interne sur l'eau ;
- Contribution aux travaux du CEO Water Mandate, de l'OCDE et du CDP.

VOLET 4 POLITIQUE FORÊT



Contexte

Depuis des siècles, le bois des forêts et les résidus des opérations forestières sont utilisés comme source d'énergie. Mais depuis plusieurs décennies, et en raison d'une surexploitation des produits forestiers et des besoins de l'agriculture, la couverture forestière mondiale est en constante diminution.

Essentielles pour stabiliser le climat en absorbant naturellement le dioxyde de carbone (environ un tiers du CO₂ émis par la combustion de combustibles fossiles est absorbé par les forêts chaque année), les forêts fournissent également de nombreux services écosystémiques (nourriture, eau, combustible, médicaments, cultures traditionnelles, moyens de subsistance, etc.), régulent les écosystèmes et protègent la biodiversité.

Il est donc essentiel de soutenir un développement équilibré des multiples fonctions des forêts et l'utilisation efficace des ressources, y compris la biomasse ligneuse pour l'énergie, qui peut provenir non seulement des forêts (principalement sous la forme de résidus forestiers) mais aussi d'autres terres boisées et d'arbres hors forêt, de coproduits de la transformation du bois, de bois de post-consommation et de combustibles transformés à base de bois.

En ce qui concerne la partie biomasse, cette politique se concentre uniquement sur la biomasse ligneuse utilisée pour produire de l'énergie.

Forêt - définition (FAO, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)

Forêt : terrain d'une superficie supérieure à 0,5 hectare comportant des arbres d'une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert végétal de plus de 10 %, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. Différentes catégories de « forêt » peuvent être définies plus précisément :

- **Plantation²** : ont été établies et sont gérées (intensivement) pour la production commerciale de produits forestiers ligneux et non ligneux, ou pour fournir un service environnemental spécifique (par exemple, contrôle de l'érosion, stabilisation des glissements de terrain, brise-vent, etc.)
- **Forêts naturelles** : « Forêts » qui se sont régénérées naturellement sans intervention humaine.
- **Les forêts semi-naturelles** ne sont ni des forêts strictement naturelles avec une gestion minimale ni des forêts plantées avec une gestion intensive, mais qui fournissent des approvisionnements essentiels en produits forestiers ligneux et non ligneux et des valeurs sociales, culturelles, environnementales et économiques précieuses.

Les «forêts» excluent les arbres plantés ou ensemencés avec l'intervention de l'homme lorsque l'utilisation principale des terres est destinée aux parcs, aux jardins et à la production agricole, par exemple les fruits, les légumes ou d'autres utilisations non forestières des terres³. Ces arbres sont appelés « arbres hors forêt ».

Forêt et développement de projets

ENGIE développe des projets dans le monde entier, comme les énergies renouvelables ou les infrastructures linéaires. Pour tout projet, la priorité est d'éviter tout impact négatif sur la biodiversité, c'est-à-dire les espèces et les habitats.

L'application et le respect de la hiérarchie d'atténuation font partie de notre feuille de route RSE et figurent comme objectif dans les engagements act4nature d'ENGIE.

En 2019, ENGIE a pris l'engagement d'éviter le développement de nouveaux projets ayant des impacts négatifs sur les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO (naturels ou mixtes). Si néanmoins, pour une raison technique, économique ou politique, un projet est situé à proximité ou sur un site UNESCO (naturel ou mixte), le Groupe s'engage⁴ à évaluer l'impact potentiel concernant la valeur universelle exceptionnelle du site et à mettre en œuvre des mesures spécifiques qui la préservent.

Lorsque des enjeux concernant les espèces ou les habitats subsistent, les compensations de biodiversité sont gérées conformément à la politique de l'IUCN⁵ développée en 2016, et avec la participation des parties prenantes concernées. La façon de compenser les arbres coupés est définie avec les parties prenantes concernées de la meilleure façon de préserver l'écosystème, les habitats et les espèces.

Forêt et biomasse bois dans le Groupe

ENGIE est l'un des acteurs de la chaîne de valeur du bois et, à ce titre, il peut potentiellement avoir un impact indirect sur les forêts, principalement à travers certaines activités comme la combustion et le négoce de la biomasse ligneuse, et dans certaines circonstances un impact direct lors des travaux de construction. Engagé dans des objectifs climatiques et de lutte contre la déforestation, ENGIE s'approvisionne en biomasse ligneuse exclusivement à partir de résidus de scierie et de sous-produits et résidus forestiers, ou de matériaux de rebut.

Le Groupe utilise la biomasse ligneuse d'une part pour produire de l'électricité et de la chaleur (centrale thermique et chaudière pour les clients industriels

ou réseaux de chauffage urbain), et d'autre part, achète et négocie de la biomasse pour sa propre consommation et pour des tiers. Les deux principaux types de biomasse solide commercialisés ou utilisés dans le Groupe sont : les copeaux de bois et les granulés de bois.

En tant qu'un des cofondateurs du Programme Biomasse Durable (SBP), ENGIE adhère aux principes de légalité des sources de biomasse et de son caractère durable. Une part croissante de la biomasse commercialisée ou utilisée par ENGIE est certifiée SBP, FSC ou PEFC, tout en respectant pleinement les communautés locales et leurs modes de vie. En outre, ENGIE respecte les cadres réglementaires pertinents en matière d'émissions de gaz à effet de serre le long de chaque chaîne d'approvisionnement et limite les autres impacts environnementaux, notamment les impacts sur l'air, l'eau et la biodiversité.

Les objectifs et engagements

En contribuant à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (tels que SDG13 et SDG15) et en participant à la préservation de la biodiversité à travers les engagements act4nature, ENGIE participe à la lutte contre la déforestation et s'engage à éviter et minimiser l'impact des activités du Groupe sur la forêt. Et lorsque cela est impossible, pour des raisons socio-économiques et politiques, à compenser son impact. Conformément aux normes du SBP, ENGIE vise à utiliser de la biomasse ligneuse issue de forêts gérées durablement. Dans le cadre de ses projets de compensation carbone, ENGIE applique également des critères de durabilité forestière.

De plus, tout projet de biomasse développé par ENGIE se fait en concertation et en dialogue étroit avec les parties prenantes locales. En effet, ENGIE considère qu'il est important de respecter les droits des peuples autochtones et des communautés locales.

Par principe, et conformément aux objectifs et engagements d'ENGIE, les filières locales d'approvisionnement en biomasse doivent être privilégiées. Un minimum d'économies annuelles de GES par rapport à la référence fossile doit être démontré (70 % jusqu'en 2025, 80 % après 2025).

Afin de contribuer à la lutte contre la déforestation, ENGIE ambitionne donc de :

- **Éviter et réduire son impact sur les forêts pour ses propres activités et dans sa chaîne de valeur en priorité, et compenser en dernier recours.**
- **Prévenir tout impact négatif sur les espèces ou les habitats.**
- **Utiliser et commercialiser une biomasse durable** conforme aux normes spécifiques à la biomasse reconnues au niveau international, à la réglementation ou à un système volontaire compatible au minimum avec les exigences de la directive RED II de l'UE.
- **Favoriser les circuits locaux pour son approvisionnement** ce qui facilite l'intégration des petits propriétaires forestiers dans la chaîne d'approvisionnement, de manière à limiter l'impact sur les GES. Les **économies annuelles de GES** doivent être **supérieures à 70 % par rapport à la référence fossile pertinente jusqu'en 2025 et 80 % après 2025.**
- **Ne pas s'approvisionner en biomasse dans les zones sensibles** comme les zones humides et les tourbières, ayant une valeur de biodiversité ou des zones protégées, ou ayant un stock de carbone élevé, et ne pas utiliser de bois de haute qualité comme le bois de scierie.
- **Respecter les droits et les moyens de subsistance des communautés locales** en accord avec les Déclarations des Nations Unies.
- **Sensibiliser les parties prenantes** y compris les sous-traitants et les fournisseurs.
- **Contribuer directement ou par l'intermédiaire de nos fournisseurs des initiatives** en faveur de l'environnement ou du reboisement.
- S'engager à faire en sorte que ses activités et ses biens ne déclenchent ni n'alimentent de feux de forêt.
- Rendre compte publiquement de ses actions et de ses travaux relatifs aux forêts.

Normes opérationnelles d'ENGIE pour la biomasse ligneuse d'origine forestière :

ENGIE utilise et commercialise de la biomasse qui doit répondre à toutes les exigences suivantes.

CIBLE

1. Traçabilité et conformité

La biomasse est traçable et conforme aux règles du Règlement européen sur le bois (ou équivalent) dans tous les cas, de sorte qu'elle soit conforme à la taxonomie européenne.

100 % en 2023

2. Durabilité

Option a.

La biomasse est certifiée par rapport aux sources non controversées PEFC, au bois contrôlé FSC, au SBP ou à un système volontaire équivalent reconnu par la Commission européenne dans le cadre de la directive RED II de l'UE.

Option b.

Lorsque de telles certifications ne sont pas disponibles, une politique d'approvisionnement (indiquant une gestion durable de la forêt dans le respect des écosystèmes) est définie et communiquée aux fournisseurs de matières premières et son application est vérifiée par une diligence raisonnable de manière récurrente (au moins tous les 5 ans). La politique d'approvisionnement précise que la biomasse ne doit pas provenir de grumes de sciage ou de bois de tige de haute qualité.

100 % en 2024

Pour le cas spécifique des plantations, la biomasse ne peut provenir des produits d'une plantation que si la plantation est certifiée comme indiqué dans l'option a. Si ce n'est pas le cas, la biomasse peut provenir des résidus d'une plantation conformément à l'option b.

2 - Une plantation est une forêt constituée d'arbres d'âge similaire d'une ou de quelques espèces, généralement non indigènes, établis selon une disposition régulière par plantation ou semis dans le but de produire du bois.

3 - Comme les taillis à courte rotation : arbres provenant de plantations de terres agricoles avec des rotations de récolte courtes, inférieures à 8 ans, y compris l'agroforesterie (où les arbres sont cultivés en rotation courte autour ou parmi les cultures ou les pâturages pour optimiser l'utilisation des terres).

4 - y compris une consultation des organismes environnementaux nationaux et internationaux, tels que le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et l'IUCN

5 - IUCN Policy on Biodiversity Offsets 2016 RES 059

VOLET 5

POLITIQUE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Contexte : une gestion vertueuse des ressources planétaires

La surexploitation des ressources naturelles est un réel danger pour l'humanité. A l'heure actuelle, nos prélèvements dépassent largement la capacité qu'a la Terre de régénérer ses ressources et d'absorber les déchets. Le jour du dépassement de la consommation de ressources naturelles que la Terre peut renouveler dans la même année est de plus en plus proche (29 juillet en 2019, 2 mois plus tôt qu'en 1999, source WWF).

L'économie circulaire, modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation, le gaspillage de ressources ainsi que la production des déchets, est une réponse à cet enjeu. Dans le secteur de l'énergie, l'économie circulaire peut se développer sur trois thèmes principaux : l'exploitation des ressources naturelles pour la production d'énergie, la consommation d'énergie des utilisateurs finaux et la récupération de la chaleur résiduelle.

L'économie circulaire au sein du Groupe

Le Groupe considère l'insertion de ses activités dans une économie plus circulaire comme un facteur essentiel de sa performance économique et environnementale. Les actions sont portées à plusieurs niveaux : réutilisation des déchets organiques (production de biométhane), gestion de la fin de vie des matériaux (éoliennes, panneaux solaires, etc.), ou encore utilisation durable des ressources. L'économie circulaire conduit souvent à une réduction des coûts de production, à une augmentation de la valeur ajoutée et à une fidélité accrue des consommateurs.

En combinant par exemple ses flux de matières, de déchets et d'énergie à ceux de ses voisins partenaires, le Groupe peut contribuer à la mise en place d'une « écologie industrielle » économe en ressources et en coûts dans une approche gagnants-gagnants avec ses parties prenantes. Le Groupe est ouvert à d'autres approches visant à renforcer l'économie des ressources qu'il étudie, telle que l'économie de fonctionnalité par exemple.

Depuis plus de 20 ans, ENGIE mesure son empreinte sur les ressources au travers des Analyses de Cycle de vie. Il a également développé des outils permettant d'analyser les flux à l'échelle d'un territoire pour diminuer l'impact

sur les ressources et développer l'écologie industrielle (le Groupe a été moteur dans l'expérimentation Ecopal menée dans le Nord de la France dans les années 2000).

Chaque site ou activité travaille à la valorisation et/ou au recyclage de ses déchets. Le Groupe, au travers des équipes de recherche & développement notamment, travaille avec les concepteurs, les fournisseurs et les filières de recyclage pour diminuer l'impact sur les ressources.

Acteur majeur de la transition écologique, ENGIE met en œuvre les principes de l'économie circulaire et s'attache ainsi à :

- Augmenter le taux de recyclage des déchets générés par les activités industrielles
- Réduire le recours aux combustibles fossiles
- Développer les gaz verts tels que le biométhane et l'hydrogène
- Récupérer de manière optimale la chaleur fatale sur les réseaux
- Identifier des filières de recyclage et réduire ainsi l'impact sur les ressources, notamment pour les énergies renouvelables solaires et éoliennes
- Utiliser les ressources de manière durable via des filières certifiées ou labellisées (ex biomasse)
- Inciter à l'éco-conception dans les produits utilisés et les services
- Lutter contre la déforestation dans la chaîne d'approvisionnement et n'utiliser que de la biomasse issue d'une gestion durable des forêts (cf. politique forêt)
- Favoriser la réutilisation de pièces détachées et de circulation du stock au sien du Groupe via une plate-forme dédiée (BeeWe)

Les objectifs et engagements

Depuis 2017, le Groupe a pris des engagements en matière d'économie circulaire :

- Impulser les gaz renouvelables : biogaz, biométhane de première, deuxième et troisième génération
- Développer la récupération d'énergie sur les processus industriels et tertiaires
- Outiller de manière innovante l'aide au processus de prise de décision relative à l'économie circulaire en zone industrielle (Outil BE CIRCLE)

Les nouveaux objectifs et engagements sont définis pour la période 2020-2030.

CIBLE

Étude de l'impact des principales activités sur les limites planétaires	2025
Quantité de biogaz injectée sur les réseaux de transport ou de distribution de gaz contrôlés par le Groupe	>1,5 TWh/an en 2023 >5 TWh/an en 2030

ANNEXE A

ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe intègre autant que possible les principes et recommandations suivants : le Pacte Mondial de l'ONU (Global Compact), le GHG protocol, le Global Reporting Initiative ainsi que la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et la Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD). ENGIE a apporté son soutien au projet de charte internationale de l'environnement.

Pour donner corps à son ambition, le Groupe s'est aussi engagé auprès d'acteurs internationaux, parmi lesquels les Science-based targets et le Business commitment to a just transition and green, decent jobs (BTeam) sur le climat, le 2016 Business and Biodiversity Pledge et act4nature international et Entreprises Engagées pour la Nature sur la biodiversité ou le BAFWAC sur l'eau.

Des objectifs quantitatifs rendent opérationnels ces engagements :

Engagement #1 : Être exemplaire en déployant notre propre transition vers la neutralité carbone	
Émissions de GES liées à la production d'énergie, de chaleur et de froid (quel que soit le taux de détention des actifs), conformes à la trajectoire SBT en 2030	43 Mt
Intensité Carbone de la production et consommation d'énergie	
Taux de réduction de l'intensité carbone des scopes 1 et 2 relative à la production et la consommation d'énergie* en 2030 par rapport à 2017	-66 %
Intensité Carbone des ventes d'énergie	
Taux de réduction de l'intensité carbone des ventes d'énergie en 2030 par rapport à 2017	-56 %
Émissions de GES liées à l'usage des produits vendus (gaz et autres produits énergétiques), conformes à la trajectoire SBT en 2030	52 Mt
Émissions de GES liées aux pratiques de travail en 2030	0 Mt
Part des énergies renouvelables dans le mix des capacités de production électrique, conforme à la trajectoire SBT en 2030	58 %
Engagement #2 : Rendre nos clients et fournisseurs acteurs de leur transition vers la neutralité carbone	
Contribution du Groupe aux émissions évitées chez ses clients	45Mt
Part des fournisseurs préférentiels (hors achats d'énergie) certifiés SBT en 2030	100 %
Engagement #3 : Limiter l'impact de nos activités sur l'environnement et le vivant	
Part des sites industriels ayant mis en place une gestion écologique en 2030	100 %
Consommation d'eau douce par rapport à l'énergie produite (m³/kWh) en 2030	0,1 m³/kWh

Le Groupe a par ailleurs fixé un objectif de disposer d'un plan environnemental établi en concertation avec les parties prenantes pour l'ensemble des sites et activités du Groupe à l'horizon 2030. Le suivi de cet objectif sera effectué par le COMEX.

ANNEXE B

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Une approche d'amélioration continue de la performance environnementale

L'amélioration de la performance environnementale du Groupe fait appel à 3 types d'actions :

Comprendre et anticiper nos impacts sur l'environnement

Afin d'apporter les réponses les plus pertinentes, il convient d'étudier ces interactions qui ne sont pas toujours directes ni immédiatement observables. Le Groupe s'entoure donc des compétences (internes et externes) nécessaires à ce travail et collabore avec différentes entités de recherche sur les questions environnementales. Il promeut également le recours à des outils d'évaluation environnementale, de type ACV (analyse de cycle de vie) et limites planétaires pour un examen le plus complet possible. Afin d'anticiper ces interactions le Groupe procède à des études d'impact et introduit des éléments environnementaux, dont un prix interne du carbone, dans les nouveaux projets et dossiers d'investissement. Une cartographie des principaux risques environnementaux est réalisée le plus en amont possible dans les projets afin de pouvoir respecter la séquence ERC. Ces enjeux environnementaux sont analysés en amont des décisions d'investissement.

Anticiper signifie également comprendre en quoi l'environnement – qui évolue du fait du changement climatique en particulier – peut modifier la conduite des activités et le business model du Groupe. À cette fin par exemple, le Groupe développe une méthodologie sur l'adaptation au changement climatique qui lui permet de mieux comprendre l'impact de l'évolution du climat sur ses activités et vient soutenir la mise en œuvre de plans d'adaptation locaux.

S'engager pour rendre positif notre impact sur l'environnement

La politique environnementale du Groupe est déclinée sur chacun de ses principaux enjeux par un texte spécifique. D'une façon générale, les impacts du Groupe sont gérés selon le principe de séquençage « éviter > réduire > compenser » mis en exergue pour la biodiversité. Ainsi, que ce soit pour nos émissions de gaz à effet de serre ou notre impact sur les ressources et la biodiversité, nous nous efforçons de toujours éviter tout impact avant de le réduire et le compenser en dernier recours lorsque c'est possible. Dans le cadre du climat par exemple, cela se traduit par la méthode suivante : sobriété > efficacité > renouvelables (électrique et gaz) > compensation.

La politique environnementale et les textes associés intègrent les principes des référentiels internationaux tels que les Objectifs de Développement Durable, le GHG protocol, les recommandations TCFD, TNFD et SBT, ainsi que les lignes directrices des référentiels ISO et EMAS.

Pour démontrer son engagement et mobiliser ses équipes, le Groupe s'est doté d'un ensemble d'objectifs RSE à horizon 2030 (Cf. Chapitre 4). Pour cela, il définit des plans d'action et met en œuvre des outils pour évaluer les risques et impacts ou identifier des moyens d'action.

Conformément aux deux principes qui animent sa politique environnementale, le Groupe met en œuvre une gestion environnementale intégrée et concertée. Pour l'ensemble de ses activités, ENGIE :

- Encourage les plans d'actions qui prennent en compte l'ensemble des enjeux environnementaux et leurs interactions éventuelles (une action peut par exemple répondre à la fois à une problématique eau et une problématique adaptation) ;
- Élabore ces plans d'actions en concertation avec ses parties prenantes ;
- Prend en compte les enjeux de santé environnementale.

Piloter notre impact dans le temps

Afin de piloter l'amélioration de sa performance environnementale, le Groupe définit des indicateurs dans les domaines à fort enjeu. Ces indicateurs permettent de comparer sa performance dans le temps ainsi que sa performance par rapport à d'autres organisations comparables.

De plus, ENGIE évalue ses actions environnementales à travers l'élaboration de benchmarks concurrentiels et encourage le partage de bonnes pratiques. La performance environnementale du Groupe étant évaluée par des agences de notation, ENGIE s'appuie également sur ces informations pour identifier ses pistes de progrès.

Une écoute, la sensibilisation et la construction de partenariats durables avec nos parties prenantes

ENGIE privilégie le dialogue avec les parties prenantes pour comprendre et intégrer au mieux leurs attentes et remarques, à l'échelle locale ou à un niveau global. Ce dialogue s'appuie sur la communication régulière que fait le Groupe sur sa performance environnementale et sur son attitude ouverte et bienveillante pour répondre aux éventuelles controverses qui pourraient apparaître dans ce domaine.

Les employés

La performance environnementale d'ENGIE passe par une meilleure sensibilisation des employés aux enjeux environnementaux. À cette fin, le Groupe met en œuvre divers moyens : conférences et formations internes via la « sustainability academy » créée en interne, réseaux, intranet. Via des réseaux de compétences internes, il encourage le partage de bonnes pratiques, l'innovation et les initiatives de terrain qui participent à une prise de conscience générale.

Sur certains sujets spécifiques comme l'empreinte carbone individuelle, la mobilité verte, le recyclage des déchets, les comportements sobres ou encore le Green IT, le Groupe lance des réflexions et actions destinées aux employés afin d'encourager l'évolution des comportements. ENGIE favorise l'implication de ses salariés pour développer et mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement.

Les fournisseurs

Les fournisseurs sont une partie prenante essentielle dans la chaîne de valeur d'ENGIE. Le devoir de vigilance engage d'ailleurs la responsabilité du Groupe sur les actions de ces fournisseurs. Depuis plusieurs années maintenant, la politique achats du Groupe intègre la préservation de l'environnement dans ses exigences. À cette fin, et en complément des dispositions contractuelles des cahiers des charges, le Groupe recourait à une évaluation RSE externe de ses fournisseurs.

Dans l'optique de devenir un ambassadeur des engagements du Groupe en matière de Responsabilité Environnementale, Sociale et Sociétale, une nouvelle étape a été franchie récemment avec l'adoption d'un objectif que tous nos fournisseurs préférentiels soient certifiés SBT au plus tard en 2030 (Cf. politique Achats Groupe).

Les clients

Le Groupe contribue à la modification des comportements en élaborant à destination de ses clients des offres à composante environnementale comme l'offre verte pour l'électricité, l'autoconsommation photovoltaïque etc. ENGIE coorganise des ateliers de créativité croisée avec ses principaux clients pour trouver des solutions innovantes respectueuses de l'environnement et rend compte des impacts de ses offres.

Le Groupe a développé des offres de décarbonation pour ses clients, qui vont du conseil à la fourniture de solutions clefs en main.

Les pouvoirs publics

Le Groupe prend parti sur les projets d'évolution des réglementations environnementales et y participe dès que possible. Le Groupe soutient par exemple auprès des autorités publiques la nécessité de généraliser les prix du carbone afin d'accélérer la transition vers une économie bas carbone, ainsi que celle de développer les incitations à l'essor des énergies renouvelables incluant les énergies thermiques (biomasse, gaz vert...).

Les ONG

ENGIE noue des partenariats avec des ONG environnementales dont la compétence et la capacité de dialogue bénéficient au Groupe dans sa recherche de performance. Cette collaboration s'exerce à la fois dans les orientations politiques étudiées par le Groupe et dans des actions de terrain.

Les investisseurs

ENGIE communique régulièrement auprès des investisseurs pour témoigner de ses efforts continus en termes de performance environnementale. Il travaille en étroite collaboration avec des coalitions d'investisseurs sur la question du climat par exemple. Le Groupe renforce la transparence de son reporting et promeut des initiatives telles que la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) et la *Task Force on Nature-related Financial Disclosure* (TNFD).

Une mobilisation dans le Groupe pour son adoption et sa promotion

Cette politique environnementale, les engagements et les objectifs du Groupe sont promus par :

- Une structure managériale décentralisée et fondée sur le principe de subsidiarité avec des responsabilités clairement définies (voir chapitre suivant).
- Une intégration dans les processus d'élaboration stratégique du Groupe et dans les processus financiers.
- Un système global de gestion de l'environnement prenant appui sur le principe « éviter, réduire, compenser » (voir précédemment).
- La prise en compte des critères environnementaux dans l'allocation de CAPEX ainsi que dans les politiques de gestion des risques et de contrôle.
- La formation et la mise à disposition d'informations auprès des employés et du management.
- La collaboration avec les fournisseurs pour qu'ils intègrent toujours davantage le respect de l'environnement.
- La participation aux initiatives, notations et indices internationaux relatifs à la RSE et à l'environnement.

Le développement de nouvelles opportunités business

Les dimensions environnementales sont des critères forts de différenciation et donc d'opportunités business. La politique environnementale accompagne les nouvelles activités et services que le Groupe développe afin de démontrer en quoi la prise en compte de l'environnement peut être un élément différenciant et permet la conquête de nouveaux marchés.

Le développement de la finance verte

Pour pouvoir répondre aux enjeux environnementaux, il est nécessaire que le secteur de la finance reconnaisse dans son mode de fonctionnement, la valeur que représente pour nos sociétés la préservation de l'environnement.

Aujourd'hui, le mouvement est enclenché et de plus en plus d'acteurs financiers s'intéressent à ces questions. ENGIE encourage cette évolution du secteur financier comme en témoignent :

- Le recours à des Obligations Vertes pour financer la transition énergétique ;
- Le développement de produits financiers innovants comme la finance participative au niveau des territoires, le crowdfunding, des prêts ou des lignes de crédit indexés sur des objectifs environnementaux ;
- Le soutien à la généralisation des prix du carbone pour intégrer les externalités climatiques à la logique financière et flécher les investissements vers l'économie bas carbone ;
- L'analyse des impacts environnementaux, sociétaux, économiques de ses activités à l'échelle des territoires.

ANNEXE C

LES RÔLES DE LA DIRECTION RSE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENT

Le réseau de correspondants est animé par la Direction RSE, qui se charge de :

1. Animer des rencontres régulières au sein de la filière. L'objectif est de faciliter l'échange sur les termes de la politique environnementale, les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre, la mise en pratique des plans d'action thématiques, et les recommandations formulées lors des audits ainsi que sur les bonnes pratiques ;
2. Assurer la mise en œuvre opérationnelle de la politique environnementale et de ses engagements. Pour cela, elle impulse et supervise des groupes de travail, études et outils sur des sujets en lien avec l'environnement. Elle accompagne par ailleurs le déploiement des objectifs Groupe ; en complément, les Global Business Units ou les entités locales peuvent déployer leurs propres objectifs ;
3. Mesurer l'impact des activités du Groupe sur l'environnement. Le reporting environnemental s'appuie sur un outil de collecte des données accessibles aux business units, filiales et installations. Il est vérifié par les commissaires aux comptes. À l'issue de la campagne annuelle de reporting, chaque directeur de business unit s'engage via une lettre de conformité sur la qualité des informations remontées et sur la mise en œuvre de la politique environnementale du Groupe ;
4. Informer le top management (Comité exécutif et Comité pour l'Éthique, l'Environnement et le Développement Durable du Conseil d'administration) sur la performance environnementale du Groupe afin d'identifier les points d'amélioration pour la proposition des futurs plans d'action. La Direction de la RSE rédige ainsi un bilan annuel accompagné d'un plan et enrichi du rapport fourni par les entités opérationnelles et des résultats des audits environnementaux commandités par le Comité exécutif.

1 Place Samuel de Champlain, Fbg de l'Arche
92930 Paris la Défense Cedex
France

www.engie.fr

